

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit: JD TAPI DEO Page: 1/6
FDS N°:diver-3055 Version du : 2010-02-22

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- **NOM DU PRODUIT :** JD TAPI DEO
- **REFERENCE :** 3055
- **FOURNISSEUR :** Diversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex
- **Téléphone / Fax :** 01.45.14.76.76 - Fax : 01.45.14.76.11
- **E-mail / Site internet :**
- **Numéro d'appel d'urgence :** 01 45 42 59 59
- **Informations complémentaires - Type d'utilisation :**
Produit pour moquettes.
FDSinfo-FR@diversey.com
E-mail : FDSinfo-FR@diversey.com

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- IRRITANT
R43: peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53: nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE en vigueur de classification pour les préparations.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Préparation solide.

Constituants contribuant aux dangers :

227CAS N°140-11-4 Acétate de benzyle - Xi;R36/37/38 5-15%
EINECS 205-399-7
CAS N°120-51-4 Benzoate de benzyle - Xn; R22 < 5%
EINECS 204-402-9
CAS N°78-70-6 Linalool - Xi; R38-43 < 5%
EINECS 201-134-4
CAS N°5989-27-5 D-Limonène - Xi, N; R10-38-43-50/53 < 5%
EINECS 227-813-5
CAS N°32210-23-4 Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle - N; R51/53 < 5%
EINECS 250-954-9
CAS N°1222-05-5 Hexahydro hexaméthyl indène pyrane - N; R50/53 < 5%
EINECS 214-946-9
CAS N°118-58-1 Salicylate de benzyle - Xi,N; R43-51/53 < 5%
EINECS 204-262-9
CAS N°103-95-7 3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde < 5%
EINECS 203-161-7 Xi,N; R38-51/53
Indications complémentaires:
Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit: JD TAPI DEO Page: 2/6
FDS N°:diver-3055 Version du : 2010-02-22

4 - PREMIERS SECOURS

- **- EN CAS D'INHALATION :**
Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée.
Si des difficultés respiratoires surviennent consulter un médecin.
- **- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:**
Enlever tout vêtement contaminé. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas de lésions, consulter un médecin.
- **- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste si l'irritation persiste.
- **- EN CAS D'INGESTION:**
Retirer le produit de la bouche et consulter immédiatement un médecin ou le Centre Anti-Poisons le plus proche.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- **- Moyens d'extinction :** CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- **- Précautions individuelles :** Non nécessaire.
- **- Précautions pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et règlements préfectoraux en vigueur.
- **- Méthodes de nettoyage :**
Endiguer et absorber sur support inerte.
Recueillir dans un conteneur adapté étiqueté pour destruction par un centre agréé.
Eliminer les résidus à grande eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

- MANIPULATION :** Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
- STOCKAGE :** Stocker le produit dans son emballage d'origine et fermé.
La température de stockage doit être comprise entre +6°C minimum et +40°C maximum.
Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- **COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:**
Le produit ne contient aucun composant avec des valeurs limites à respecter.
- EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:**
Protection respiratoire: non nécessaire.
Protection des mains: gants de protection résistants aux produits chimiques en caoutchouc de type butyl ou nitrile (EN 374, catégorie III).
Protection des yeux: le port de lunettes de protection est recommandé lors de manipulation de produit pur.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect :** Solide blanc, parfumé.

Emis par le Centre serveur DIESE

MINITEL VERT 08 36 05 00 99

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit: JD TAPI DEO Page: 3/6
FDS N°:diver-3055 Version du : 2010-02-22

PH : non déterminé
Température de changement d'état : non déterminée
Point éclair : non applicable
Caractéristiques d'explosivité : non explosif
Densité : à 20°C: 0.92 g/cm3
Solubilité : insoluble dans l'eau.

Information complémentaire :

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Produit stable, pas de réaction dangereuse connue.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- La toxicité orale aiguë déterminée par calcul à partir des doses léthales de chaque matière première est estimée > 2000 mg/kg.
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
 - peau: peut provoquer une sensibilisation.
 - yeux: peut provoquer des irritations
 - inhalation: ne provoque pas d'irritations dans les conditions normales d'utilisation
 - ingestion: ne provoque pas d'irritations dans les conditions normales d'utilisation

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Produit classé 'dangereux pour l'environnement' en raison de la présence de substances listées dans le §3: R50/53 très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Toxicité aquatique (selon CEE/67/548, Annexe V): estimée à 10-100 mg/l
Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.
Les informations citées dans ce paragraphe font référence au produit non dilué.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Se conformer aux arrêtés et règlements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
Nomenclature déchets: 16 03 05 déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- ADR/RID - Produit non classé selon la réglementation des transports terrestres des matières dangereuses.
IMDG - Produit non classé selon la réglementation des transports maritimes des matières dangereuses.

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit:

JD TAPI DEO

Page: 4/6

FDS N°:diver-3055

Version du : 2010-02-22

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.
Ingrédients responsables de la classification: d-limonene
Symbole : Xi IRRITANT
Phrases R : R43-52/53
Phrases S : S24-37-61
Références réglementaires françaises:
-Arrêté du 09/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité et transposant la directive 2001/58/CE.
-Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues par Internet:www.diese-fds.com.
-

16 - AUTRES INFORMATIONS

Règlement CE N° 648/2004 :

- Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Ref.France: FDS 3055; Vers.2 (22/02/2010)
Ref.Internat.MSDS5306; Vers.3 (17/07/2009) - Code formule: FM004348

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit:

JD TAPI DEO

Page: 5/6

FDS N°:diver-3055

Version du : 2010-02-22

Liste des phrases R :

(AFISE 16/10/02)

- R 1 : Explosif à l'état sec.
- R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
- R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
- R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
- R 7 : Peut provoquer un incendie.
- R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
- R 10: Inflammable.
- R 11: Facilement inflammable.
- R 12: Extrêmement inflammable.
- R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
- R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
- R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
- R 17: Spontanément inflammable à l'air.
- R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_mable/explosif.
- R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
- R 20: Nocif par inhalation.
- R 21: Nocif par contact avec la peau.
- R 22: Nocif en cas d'ingestion.
- R 23: Toxique par inhalation.
- R 24: Toxique par contact avec la peau.
- R 25: Toxique en cas d'ingestion.
- R 26: Très toxique par inhalation.
- R 27: Très toxique par contact avec la peau.
- R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
- R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
- R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
- R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
- R 33: Danger d'effets cumulatifs.
- R 34: Provoque des brûlures.
- R 35: Provoque de graves brûlures.
- R 36: Irritant pour les yeux.
- R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
- R 38: Irritant pour la peau.
- R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
- R 40: Effet cancérigène suspecté _ preuves insuffisantes
- R 41: Risque de lésions oculaires graves.
- R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- R 45: Peut provoquerle cancer.
- R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
- R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
- R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
- R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
- R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
- R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 54: Toxique pour la flore.
- R 55: Toxique pour la faune.
- .../...

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit:

JD TAPI DEO

Page: 6/6

FDS N°:diver-3055

Version du : 2010-02-22

Liste des phrases R (suite) :

- R 56: Toxique pour les organismes du sol.
- R 57: Toxique pour les abeilles.
- R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
- R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
- R 60: Peut altérer la fertilité.
- R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
- R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
- R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
- R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R 68: Possibilité d'effets irréversibles